

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur – Fraternité – Justice
Ministère des Mines et de l'Industrie
Direction Générale de l'Industrie



APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI)
POUR LA PRÉSÉLECTION D'UN CABINET OU GROUPEMENT DE CABINETS

AMI n° 0001/DGI/MMI/2026

1. Objet

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt a pour objet la présélection de cabinets ou de groupements de cabinets qualifiés en vue de constituer une liste restreinte pour la réalisation d'une mission de conseil relative à la conception et à l'élaboration du Business Plan de la Zone Industrielle d'El Ariya, située dans la wilaya du Trarza, Moughataa d'Ouad Naga, commune d'El Ariya.

Les candidats présélectionnés seront ultérieurement invités à remettre une proposition technique et une proposition financière dans le cadre d'une Demande de propositions restreinte.

2. Contexte

Le Gouvernement mauritanien envisage le développement d'une zone industrielle d'environ 800 hectares à El Ariya, destinée à accueillir des activités industrielles structurantes, à améliorer la compétitivité du tissu productif national, à favoriser la transformation locale et à renforcer l'attractivité des investissements.

Afin de disposer d'un document de référence crédible pour la préparation, le phasage, la gouvernance et la mise en œuvre de ce projet, le Ministère des Mines et de l'Industrie souhaite recruter un consultant chargé d'élaborer un business plan détaillé, fondé sur une approche de préfaisabilité structurée.

3. Aperçu de la mission requise

La mission envisagée portera notamment sur :

- Analyse du contexte économique, stratégique, sectoriel, territorial et institutionnel du projet, ainsi que définition du positionnement stratégique de la zone, des activités à promouvoir et des filières cibles.
- Réalisation d'une étude de marché quantitative pour identifier la demande actuelle et potentielle, distinguer la demande ferme de la demande conditionnelle, et estimer les besoins en foncier, services, eau, électricité, assainissement et main-d'œuvre.

- Élaboration d'un modèle économique viable et soutenable, accompagnée d'une étude de faisabilité intégrée couvrant les dimensions techniques, économiques, financières, institutionnelles et opérationnelles du projet.
- Établissement d'un diagnostic détaillé du site portant sur l'hydrologie, la constructibilité, les contraintes physiques, les zones aménageables ou non, ainsi que leurs implications sur les coûts et le phasage.
- Détermination des infrastructures requises, distinction entre les composantes on-site et off-site, définition des principes d'aménagement, des besoins prioritaires de première phase et de la zone tampon.
- Analyse comparée des modèles de développement, de gestion et de gouvernance, y compris les options publique, privée et PPP, avec recommandation du modèle le plus approprié.
- Évaluation des risques techniques, financiers, juridiques, institutionnels, environnementaux et sociaux, complétée par un screening climatique, environnemental et social.
- Réalisation de l'analyse financière et économique du projet, élaboration d'un schéma conceptuel d'aménagement phasé, et préparation d'une feuille de route de mise en œuvre précisant les étapes, responsabilités et modalités de suivi.

La durée indicative de la mission est de 21 à 22 semaines, hors délais de validation.

4. Profil recherché

Le présent AMI s'adresse à des cabinets ou groupements de cabinets justifiant d'expériences avérées dans plusieurs des domaines suivants :

- Business plans et plans d'affaires;
- Etudes de faisabilité ou de préfaisabilité ;
- Développement de zones industrielles, parcs d'activités ou plateformes logistiques ;
- Planification industrielle et territoriale ;
- Modélisation économique et financière ;
- Gouvernance et montage institutionnel de projets ;
- Analyse environnementale et sociale de projets d'aménagement ou d'infrastructure.

5. Conditions de participation

Peuvent participer les cabinets ou groupements :

- Légalement constitués ;
- En règle vis-à-vis des obligations administratives et fiscales applicables ;
- Ne se trouvant pas en situation d'exclusion, de faillite ou de liquidation ;
- Disposant des capacités techniques et organisationnelles requises.

6. Dossier de manifestation d'intérêt

Les candidats intéressés doivent fournir un dossier comprenant au minimum :

1. Une lettre de manifestation d'intérêt signée ;
2. Une présentation du cabinet ou, le cas échéant, de chacun des membres du groupement ;
3. Une copie du registre du commerce ou document équivalent ;
4. Les coordonnées complètes du candidat ;
5. Un tableau des références pertinentes des dix dernières années ;

6. Les attestations de bonne exécution, certificats de services faits ou tout document probant équivalent ;
7. Une note succincte sur les capacités techniques et organisationnelles ;
8. En cas de groupement, l'accord ou projet d'accord de groupement précisant le mandataire.

À ce stade, aucune offre technique détaillée ni offre financière n'est demandée.

7. Critères d'évaluation

Rubrique	Sous-critères	Points
7.1 Expérience générale du cabinet	Ancienneté et expérience générale du cabinet ; expérience dans les études stratégiques, business plans, études de faisabilité et projets de développement industriel	20
7.2 Expériences spécifiques pertinentes	Références dans des missions comparables de business plan, de faisabilité ou de pré-faisabilité ; expérience en zones industrielles, parcs d'activités, plateformes logistiques ou projets similaires ; références en structuration de projets économiques, industriels ou territoriaux	50
7.3 Capacités techniques et organisationnelles	Organisation et structuration du cabinet ; pluridisciplinarité de l'équipe ; capacité de mobilisation et d'exécution	20
7.4 Régularité administrative et qualité du dossier	Conformité des pièces administratives ; clarté, cohérence et complétude du dossier	10
	Total	100

Seules les références dûment justifiées seront prises en compte.

8. Liste restreinte

À l'issue de l'évaluation, l'autorité contractante retiendra une liste restreinte de candidats qualifiés, qui seront seuls invités à participer à la phase suivante.

9. Dépôt des manifestations d'intérêt

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées sous pli fermé au plus tard le 08 mai 2026 à 12 h 00 à l'adresse suivante :

« La commission de passation des marchés publics du Ministère de l'Énergie et du Pétrole et du Ministère des Mines et de l'Industrie.
 Tevrehg Zeina Ilot K Ext Lot n° 766 sur la route qui mène à l'hôtel CASA BLU », NOUAKCHOTT /Mauritanie

L'enveloppe portera la mention :

« AMI n° 0001/DGI/MMI/2026 – Présélection d'un cabinet ou groupement de cabinets pour la conception et l'élaboration du Business Plan de la Zone Industrielle d'El Ariya – À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

10. Clarifications

Les demandes d'informations complémentaires doivent être adressées par écrit à :

« La commission de passation des marchés publics du ministère de l'Énergie et du Pétrole et du Ministère des Mines et de l'Industrie.

Tevregh Zeina Ilot K Ext Lot n° 766 sur la route qui mène à l'hôtel CASA BLU », au plus tard 10 jours avant la date limite de dépôt.

11. Réserve

Le présent AMI ne constitue pas un engagement contractuel. L'autorité contractante se réserve le droit de ne pas donner suite à la procédure.



ANNEXES DE L'AMI

Annexe AMI-1 – Lettre de manifestation d'intérêt

Je soussigné(e), agissant au nom et pour le compte de [.....], manifeste par la présente notre intérêt pour la mission relative à la conception et à l'élaboration du Business Plan de la Zone Industrielle d'El Ariya.

Nous déclarons :

- Avoir pris connaissance de l'avis à manifestation d'intérêt ;
- Satisfaire aux conditions de participation ;
- Accepter, le cas échéant, de figurer sur la liste restreinte.

Fait à le

Nom, qualité, signature, cachet

Annexe AMI-2 – Fiche d'identification du candidat

- Dénomination sociale
- Forme juridique
- Adresse complète
- Téléphone
- E-mail
- Registre de commerce
- NIF
- Représentant légal
- Personne de contact

Annexe AMI-3 – Tableau des références

N°	Intitulé de la mission	Client	Pays	Année	Durée	Description sommaire	Justificatif
1							

Annexe AMI-4 – Déclaration de groupement

- Identification des membres ;
- Désignation du mandataire ;
- Engagement de solidarité ou répartition des rôles.

Annexe AMI-5 – Déclaration sur l'honneur

Le candidat déclare :

- Ne pas être en état de faillite ou de liquidation ;
- Être en règle vis-à-vis du cadre fiscal et de la réglementation applicables ;
- Ne pas être frappé d'exclusion des marchés publics.